

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 28 JANVIER 2021 A 20 H 15

*Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Christina MARCHAND, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT*

*Membres absents et excusés :*

*Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY*

*Secrétaire : Mme Mireille PICARD*

### ORDRE DU JOUR :

- **Achat parcelles forestières :**
  - **parcelle ZC 67**
  - **parcelle AB 01**
- **ONF : programme de travaux**
- **SYDED : Enfouissement des réseaux – village de Foucherans**
- **Chemin rural de Pertuis : réfection – demande de subvention département**
- **Demande de DETR :**
  - **atelier municipal**
  - **église**
- **Questions diverses**

Le Maire propose de rattacher le point suivant à l'ordre du jour :

- **Convention Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

### ACHAT DE PARCELLES FORESTIERES

M. Nicolas DEMOLY, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe le Conseil Municipal, que 2 propriétaires ont proposé à la commune l'acquisition d'une parcelle.

M. Nicolas DEMOLY indique au Conseil Municipal que, dans les 2 cas, les services de l'ONF ont été sollicités pour l'estimation de ces parcelles. L'estimation a été faite en tenant compte du peuplement forestier présent sur ces parcelles ainsi que sur la valeur du fonds.

#### ✓ **Parcelle ZC 67 (Tarcenay)**

Cette parcelle, d'une surface de 60 ares, appartient à Mme Catherine CUINET. Suite à l'estimation des services de l'ONF, et après accord de principe de Mme Catherine CUINET, M. Nicolas DEMOLY propose d'acquérir cette parcelle au montant estimé de 2 630.00 €.

#### ✓ **Parcelle AB 01 (Tarcenay)**

Cette parcelle, d'une surface de 91 ares et 15 centiares, appartient à Mme Claudine PELLETIER. Suite à l'estimation des services de l'ONF, et après accord de principe avec Mme Claudine PELLETIER, M. Nicolas DEMOLY propose d'acquérir cette parcelle au montant estimé de 2 383.00 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'achat de ces parcelles aux prix estimés et autorise M. le Maire à signer tout acte se référant à ces achats.

## **ONF : PROGRAMME DE TRAVAUX**

M. Nicolas DEMOLY, adjoint, présente au Conseil Municipal le programme d'action préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2021.

Ce programme, en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, est conforme aux documents d'aménagement en vigueur des forêts de Foucherans et Tarcenay.

Les prestations seront réalisées conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers.

Le programme de travaux comprend :

- La création de cloisonnements sylvicoles et le dégagement manuel des régénérations naturelles dans les parcelles 1 et 2 à Foucherans
- Le dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 26 à Tarcenay
- Le nettoyage manuel en plein du peuplement de mélèzes de la parcelle 29 à Tarcenay
- La création de cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 37 à 41 à Tarcenay

Le coût de ce programme de travaux forestiers pour l'année 2021 est estimé à 13490 € HT ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le programme de travaux sylvicole tel qu'il a été présenté par l'ONF,
- dit que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2021,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **SYDED : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – VILLAGE DE FOUCHERANS**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située à Foucherans : rue du Champ de Foire (pour partie), rue de l'Eglise (pour partie), rue de Bonnevaux (pour partie) et rue de l'Ecole (pour partie).

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat ci-jointe.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 437 500 € TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
- demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication,
- autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

## CHEMIN RURAL DE PERTUIS : REFECTION – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection du chemin rural de Pertuis.  
Une estimation évalue le coût de ces travaux à 29 450.00 € HT soit 35 340.00 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection du chemin du Pertuis dont le montant s'élève à 29 450.00 € HT
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Subventions du Département (30 % du montant H 29 450 €)	8 835 €
Fonds libres :	<u>26 505 €</u>
Montant TTC	35 340 €
- sollicite l'aide financière du Conseil Départemental
- s'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de la subvention

## DEMANDE DE DETR

### ✓ Création d'un atelier municipal

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un Atelier Municipal  
Une estimation évalue le coût de ces travaux à 409 206,08 € HT soit 491 043.30 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de création d'un Atelier Municipal dont le montant s'élève à 409 206,08 € HT
- se prononce sur le plan de financement suivant :

DETR (50 % du montant HT 409 208,08 €)	204 603,04 €
Fonds libres :	<u>286 444,26 €</u>
Montant TTC	491 047,30 €
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR
- s'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de la subvention

### ✓ Eglise : rénovation intérieure

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Rénovation d'une partie de l'intérieure de l'église de Tarcenay pour la mise en valeur de tableaux en cours de restauration.

Une estimation évalue le coût de ces travaux à 15 529,90 € HT soit 18 366,68 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de rénovation d'une partie de l'intérieur de l'église dont le montant s'élève à 15 529,90 € HT
- se prononce sur le plan de financement suivant :

DETR (50 % du montant HT 15 529,90 €)	7 764,95 €
Fonds libres :	<u>10 611,73 €</u>
Montant TTC	18 376,68 €
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR
- s'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de la subvention

## CONVENTION CHANTIERS DEPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION (CDEI)

Le Maire propose de renouveler la convention établie avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) concernant des interventions sur le patrimoine mineur bâti, les routes et chemins, les espaces verts de la commune.

La convention porte sur 35 jours maximum pour l'année 2021, étant précisé que seuls les jours effectués seront facturés.

Les coûts journaliers d'intervention sont de 490 € pour la tonte et 420 € pour les travaux divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec les C.D.E.I. pour ces différentes interventions sur la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ ASSAINISSEMENT

M. Nicolas DEMOLY rappelle au Conseil Municipal que l'assainissement collectif existant sur le village de Foucherans a été fait en intercommunalité avec la commune de Trepot, cette dernière accueillant la station d'épuration. Le dernier diagnostic de ce système d'assainissement (station d'épuration, réseau et branchements) date de 2004. Il convient de le renouveler pour déceler les dysfonctionnements et prévoir les travaux d'investissement à engager.

Le diagnostic et la révision du schéma directeur d'assainissement peuvent être pris en charge à hauteur de 80 % par le département et l'agence de l'eau.

En vue de lancer cette prestation, une convention de co-maitrise d'ouvrage doit être rédigée très prochainement.

## LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

n° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération
2021-01-01	Achat parcelle ZC 67 – Mme CUINET Catherine
2021-01-02	Achat parcelle AB 01 – Mme Claudine PELLETIER
2021-01-03	ONF : programme de travaux
2021-01-04	Chemin rural de Pertuis – réfection – demande de subvention au Conseil Départemental
2021-01-05	Convention CDEI (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion)
2021-01-06	SYDED : enfouissement des réseaux d'électricité – éclairage public – génie civil de Télécommunication
2021-01-07	Création d'un atelier municipal : demande de subvention au titre de la DETR
2021-01-08	Eglise – rénovation intérieur – demande de subvention au titre de la DETR

2021-01-09

Eglise – rénovation intérieur – demande de subvention au titre de la DETR (annule et remplace la délibération n° 2021-01-08)

**CONSEILLERS PRESENTS**

NOM	P : <b>Présent</b> AE : <b>Absent Excusé</b> DP : <b>Donne Pouvoir à</b>	SIGNATURE
GROSHENRY Maxime	P	
DEMOLY Nicolas	P	
Isabelle LEFEBVRE	P	
Christophe FAIVRE-PIERRET	P	
Anne HENRY	P	
Patrice PRETOT	P	
Michel DARTEVEL	P	
Mireille PICARD	P	
Laurence JACQUIER	P	
Isabelle GAINET	P	
Nathalie LAURENT	P	
Christina MARCHAND	P	
Bénédicte CHARITE	P	
Corinne BERTRAND	P	
Ghislain VICAIRE	P	
David BOILLIN	P	
Pierre CLAUSSE	P	
Emmanuel LACOMBE	P	
David HUMBERT	P	

Atteste avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 à 20 h 15 et approuve le Procès-Verbal ci-dessus.